Documentation Technique de Référence

Chapitre 8 - Trames-types

Article 8.6.1

Convention d'Exploitation et de Conduite d'une Installation ~~de Production~~composée d'installations de production et/ou de stockage

Conditions Particulières

Version ~~1~~3 applicable à compter du ~~22/12/2021~~xx/xx/2026 ~~6~~7 pages

Version	Date	
1	22/12/2021	Des versions antérieures existent mais elles n'étaient pas indicées. • Prise en compte de particularités des installations offshores et du bouclage via les installations de production. • Fusion de la trame pour la période d'essai et de la trame pour la période définitive. • Mises à jour réglementaires.
2	09/11/2023	Modification de la limite de propriété télécom/téléconduite de la fiche Limites de propriété, d'exploitation et de conduite
3	xx/xx/2026	• Prise en compte des Installations de stockage. • Prise en compte de la Convention de Raccordement à durée limitée, avec notamment l'ajout des exigences techniques de l'Installation et la création de la fiche « Dossier Technique de l'Installation ». • Remplacement du CGM (Code Général de Manœuvres des Réseaux Electriques – Ouvrages HT) par le DIECRT (Document d'Interface Exploitation Conduite des Réseaux de Transport).

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

CONVENTION D'EXPLOITATION ET DE CONDUITE DE L'INSTALLATION COMPOSEE D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET/OU STOCKAGE DE ..... [*NOM DE L'INSTALLATION + NOM DU POSTE CLIENT*]

RACCORDEE AU POSTE RTE DE ..... [*NOM DU POSTE RPT*]

DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

AIDE à la rédaction à supprimer dans la version définitive :
- Explication pour la rédaction à supprimer dans la version définitive,
- Texte ou paragraphe à compléter,
- Texte optionnel à supprimer si besoin ou choix à faire entre plusieurs propositions de texte.

Entre :

.....[..... [Le Client], ... [~~*adresse*~~..... [Indiquer la forme juridique : société anonyme, société à responsabilité limitée, ...], dont le siège social est situé à ..... [Adresse], immatriculé(e) sous le N° ..... au Registre du Commerce et des Sociétés ..... [Nom du lieu d'immatriculation], pris en son établissement sis ..... [Adresse] identifié par le numéro de SIRET ..... [N° de SIRET], représenté par .....[..... [M. ou Mme] [Prénom~~, *nom*~~] NOM du signataire], agissant en qualité de .....[..... [Fonction], dûment habilité(e) à cet effet,

ci-après désigné par « le ~~Producteur~~Client »,

d'une part,

et

RTE Réseau de ~~transport d'électricité~~Transport d'Electricité, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 euros, immatriculée au ~~registre~~Registre du ~~commerce~~Commerce et des ~~sociétés~~Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, dont le siège social est situé Immeuble WINDOW, 7C Place du Dôme, 92073 PARIS LA DEFENSE CEDEX,

~~représenté~~représentée par :

..... [*M. ou Mme*] [*Prénom, nom*] agissant en qualité de .....[*Fonction*],

et

..... [*M. ou Mme*] [*Prénom, nom*] agissant en qualité de .....[*Fonction*],

ci-après ~~désigné~~désignée par « RTE »,

d'autre part.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

[*Conformément à la norme NF C 18-510, les personnes citées ci-dessus doivent soit assumer le rôle d'Employeur (légalement responsables dans le cadre du code du travail d'une entreprise de production ou de distribution d'énergie électrique), soit être le représentant de l'Employeur par délégation (pour assurer la responsabilité hiérarchique d'une exploitation dont les frontières sont parfaitement définies).*]

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

SOMMAIRE

1. Préambule et objet 5
2. Champ d'application 5
3. Date d'application 8
4. Fiche 1 « Titres et coordonnées des acteurs » 9
5. Fiche 2 « Limites de propriété, d'exploitation et de conduite et caractéristiques de l'Installation » 9
6. Fiche 3 « Accès, sécurité et environnement » 9
7. Fiche 4 « Travaux programmés : limites d'intervention, domaines de responsabilité » 9
8. Fiche 5 « Exploitation et conduite en régime normal et d'incident » 9
9. Fiche 6 « Performances de l'Unité de Production ou de stockage » 9
10. Fiche 7 « Dossier Technique de l'Installation » 9

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

1. PREAMBULE ET OBJET

La présente Convention d'Exploitation et de Conduite d'une Installation de Production, est conclue entre RTE et le Client (également désignés ***« Parties »*** ci-après), conformément à l'article 10 de l'arrêté du 9 juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricitéD.342-10 du code de l'Energie.

La Convention d'Exploitation et de Conduite comprend les pièces suivantes :

- Les présentes Conditions Particulières et les fiches qui leur sont annexées.
- Les Conditions Générales et leurs Annexes disponibles sur le site de RTE (https://www.services-rte.com/)./) et son Annexe Documentaire. Le Client reconnait, en signant les présentes Conditions Particulières, en avoir pris connaissance et les accepter sans aucune réserve.

Les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales. Elles annulent et remplacent toutes lettres, propositions, offres et conventions antérieures portant sur le même objet.

Dans le cas de mise à jour d'une ancienne Convention d'Exploitation et de Conduite non soumise aux dispositions de l'arrêté du 9 juin 2020, rajouter le paragraphe suivant :
Lorsque l'Installation n'est pas soumise aux dispositions de l'arrêté du 9 juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricité, les références à ce dernier dans la Convention d'Exploitation et de Conduite (Conditions Particulières, Conditions Générales et Annexes) sont écartées et remplacées par les références pertinentes. Les modifications ainsi apportées sont précisées dans les présentes Conditions Particulières.

2. CHAMP D'APPLICATION

Ce document s'applique aux Installations de Productionà l'Installation et aux Liaisons de raccordement aux interfaces avec le RPT.

L'Installation de Production est en phase :

☐ Une partie ou la totalité de l'Installation est en phase d'essais.

La date prévisionnelle de la première injectiondu premier couplage[1] de l'Installation est prévue le JJ/MM/AAAA

ou

☐ Définitive.

[1] Première injection de l'Installation de production ou première injection ou soutirage de l'Installation de stockage.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

~~Chaque fiche définie dans le tableau suivant, devra être adaptée afin de distinguer les parties de l'Installation qui sont en phase d'essais de celles qui ne le sont pas. Cette distinction devra prendre en compte l'exploitation et la conduite en BT (Basse Tension) et en HT (Haute Tension).~~

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Intitulé des fiches	Version et date de la fiche	Fiche impactée par la mise à jour de la convention	Objet de la mise à jour
Titres et coordonnées des acteurs	*[Exemple : V1 le ~~06/08/2022~~12/03/2024]*	☐ Oui ou ☒ Non	
~~Caractéristiques~~Limites de propriété, d'exploitation et de conduite et caractéristiques de l'Installation ~~de Production~~	*[Exemple : ~~V2~~V3 le ~~12/03/2024~~06/11/2025]*	☒ Oui ou ☐ Non *~~[Exemple : suite déplacement comptage]~~*	*[Exemple : Mise à jour suite au déplacement du comptage]*
Accès, sécurité et environnement~~Limites de propriété, d'exploitation et de conduite~~	*[Exemple : ~~V2~~V1 le 12/03/2024]*	☐ Oui ou ☒ Non *~~[Exemple : suite déplacement comptage]~~*	
Travaux programmés : limites d'intervention, domaines de responsabilité~~Accès, sécurité et environnement~~	*[Exemple : V1 le ~~06/08/2022~~12/03/2024]*	☐ Oui ou ☒ Non	
Exploitation et conduite en régime normal et d'incident~~Travaux programmés : limites d'intervention, domaines de responsabilité~~	*[Exemple : ~~V1~~V2 le 06/08/~~2022~~2025]*	☐ Oui ou ☒ Non	
Performances de l'Unité de ~~Production~~production ou de stockage	*[Exemple : V2 le ~~04/05/2023~~06/08/2025]*	☐ Oui ou ☒ Non	
Dossier Technique de l'Installation~~Exploitation et conduite en régime normal et d'incident~~	*[Exemple : ~~V3~~V1 le 12/03/~~09/2023~~2024]*	☐ Oui ou ☒ Non	

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

3. DATE D'APPLICATION

[si l'Installation est en période d'essai et ne comporte qu'une seule installation]
La présente Convention s'applique à compter du JJ/MM/~~JJJJ.~~AAAA jusqu'au J'J'/M'M'/A'A'A'A'. *[J'J'/M'M'/A'A'A'A' correspond d'abord à la date prévisionnelle de 1ère injection + 24 mois, puis, une fois connue, à la date d'obtention de la Notification ION + 24 mois + éventuelle prolongation si accordée par RTE (cf. § 9.3 des Conditions Générales).*
Lors d'une Mise en service Partielle d'une installation, la période d'essais de 24 mois est décomptée à partir de chaque Notification ION établie lors de chaque étape de cette mise en service, ce qui conduit à remettre à jour la date J'J'/M'M'/A'A'A'A' avec la date de chaque Notification ION + 24 mois + éventuelle prolongation si accordée par RTE (cf. article 9.3 des Conditions Générales)].

[si l'Installation est en période d'essai et comporte plusieurs installations, notamment dans le cas d'une Mise en service Progressive de l'Installation]

Nom de l'installation	N° SIRET de l'installation	Puissance de l'installation (MW)	Date d'entrée en vigueur de la Convention	Date prévue de 1ère injection ou Date de Notification ION	Date de fin de validité de la Convention en période d'essai (*)	Date d'obtention de la Notification FON

(*) = date prévisionnelle de 1ère injection + 24 mois tant que l'installation n'a pas obtenu la Notification ION
= date d'obtention de la Notification ION + 24 mois + éventuelle prolongation si accordée par RTE (cf. § 9.3 des Conditions Générales)
= à actualiser lors des mises à jour successives de la Notification ION dans le cas d'une Mise en service Partielle d'une installation avec la date de chaque Notification ION + 24 mois + éventuelle prolongation si accordée par RTE (cf. § 9.3 des Conditions Générales)
= « Durée indéterminée » lorsque l'installation a obtenu la Notification FON

[Si l'Installation est en période définitive]
La présente Convention s'applique à compter de sa date de signature du Client.

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Fait en trois exemplaires originaux dont un pour chaque signataire,

à

le

pour ~~*[Le Client]*~~..... *[Le Client]*		*pour RTE*
Employeur ou son représentant	*Directeur du Centre ~~Exploitation~~Opérationnel du Système Electrique*	*Directeur du Centre Maintenance*

4. **FICHE 1 « TITRES ET COORDONNEES DES ACTEURS »**

~~5. FICHE « CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION »~~

~~6.~~5. ~~FICHE~~2 **« LIMITES DE PROPRIETE, D'EXPLOITATION ET DE CONDUITE ET CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION »**

~~7.~~6. **FICHE 3 « ACCES, SECURITE ET ENVIRONNEMENT »**

~~8.~~7. **FICHE 4 « TRAVAUX PROGRAMMES : LIMITES D'INTERVENTION, DOMAINES DE RESPONSABILITE »**

~~9. FICHE « PERFORMANCES DE L'UNITE DE PRODUCTION »~~

~~10.~~8. ~~FICHE~~FICHE 5 **« EXPLOITATION ET CONDUITE EN REGIME NORMAL ET D'INCIDENT »**

9. **FICHE 6 « PERFORMANCES DE L'UNITE DE PRODUCTION OU DE STOCKAGE »**

10. **FICHE 7 « DOSSIER TECHNIQUE DE L'INSTALLATION »**

Copyright RTE-2026. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)